

Tarifs applicables au 1er Janvier 2014* (hors frais formalités).

ACTES JURIDIQUES	SANS CAC		AVEC CAC	
	SARL/SAS organe direction unique/ SC/Associations/ SNC	SAS organe direction collégial	SARL/SAS organe direction unique/ SC/SNC	SAS organe direction collégial/ SA/GIE/ association
	Euros HT À partir de	Euros HT À partir de	Euros HT À partir de	Euros HT À partir de
Ouverture dossier (si reprise dossier)	150			
MISSIONS RECURRENTES				
Approbation des comptes	500 (300 pour SC)	650	800	850
Distribution de dividendes/imprimé 2777	100			
IFU (si dividendes)	100			
MISSIONS EXCEPTIONNELLES				
Constitution (hors démembrement)	1 000	1 500		
Supplément clauses particulières dans les statuts et/ou activités réglementées	Consulter le pôle juridique			
Constitution SCI démembrée	1 500			
Contrat d'apport en nature	500 / 1 000			
Augmentation de capital en numéraire / en nature	800	1 200		
Augmentation de capital par incorporation de réserves	700			
Réduction de capital motivée par les pertes	700			
Réduction de capital non motivée par les pertes	800	1 200		
Transfert de siège / Modification objet social	600			
Modification dénomination / date de clôture / prorogation durée	500			
Changement dirigeants (gérant /PDG/président/DG...) et CAC	500			
Transformation	1 200			
Assistance AG (hors déplacement)	300			
Requête	250			
Cession parts sociales :				
• Acte de cession	500			
• PV agrément et modif. statuts	250			
• Supplément SCI	250			
Cession actions :				



• Acte de cession	500
• Cerfa	250
• PV agrément	250
• ODM/ MAJ registre	100
Cession Temporaire d'Usufruit (CTU) des parts de SCI	
	2 000
Rémunération dirigeants	200
PV CA / AGO sans formalités	300
Supplément AGM (ex : augmentation de capital réservée aux salariés)	250
Perte des capitaux propres :	
• PV poursuite activité malgré perte des capitaux propres	200
• Formalités poursuite	250
• Formalités reconstitution des capitaux propres	250
Dissolution/Liquidation :	
• Dissolution	400
• Liquidation	400
• Imprimé 2777 (si boni)	150
Dissolution-confusion (TUP)	800
Fusion simplifiée	Consulter le pôle juridique
Apport partiel d'actifs	Consulter le pôle juridique
Abandon de créance	250
Conventions prestations intragroupe	Consulter le pôle juridique
Mise à jour exceptionnelle des registres légaux	Au temps passé
Dépôt de marque en France	250
Ouverture/fermeture établissement, enseigne, nom commercial...	250
Autres prestations juridiques	Consulter le pôle juridique

FORMULE EXPRESSE : Passage par une société de formalités

Le passage par un formaliste vous permettra de gagner du temps sur les formalités urgentes. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, un coût supplémentaire vous sera facturé.

Pour plus d'informations, contacter le pôle juridique.

- Tous les tarifs s'entendent sous réserve du temps passé supplémentaire lié aux demandes rectificatives du client ou à la complexité du dossier sur la base d'un taux horaire variant de 100 € HT à 150 € HT/ heure.
- Tout projet abandonné en cours d'exécution de nos services fera l'objet d'une facturation au temps passé (dans une fourchette de 50% à 100 % du tarif devisé).

** Les tarifs seront susceptibles de subir des augmentations liées aux évolutions législatives et au coût de la vie.
Ces tarifs et prestations sont réservés aux clients du groupe EMARGENCE.*